

**Direction de l’Intégration-Emploi/Logement**

Projet national : Réseau pour l’Emploi et le Logement des Réfugiés – RELOREF

**Boite à outils**

Kit Ateliers Recherche Emploi Logement

Atelier logement

« *Je fais un dossier DALO ou DAHO*»

**Puis-je faire une procédure DALO ou DAHO ?**

**Cochez toutes les cases correspondant à votre situation :**

* Je suis hébergé OU je n’ai pas de logement OU mon logement est indécent ou sur-occupé
* J’ai fait une demande de logement social
* Ma demande de logement social est à jour
* Je n’ai pas reçu de proposition de logement social OU j’ai refusé un logement social pour des motifs sérieux.
* Je suis en situation régulière (titre de séjour, récépissé…)
* **J’ai coché toutes les cases** : je peux faire une procédure DALO afin que mon dossier soit considéré prioritaire pour obtenir un logement social.
* **J’ai coché les quatre premières cases** : je peux faire une procédure DAHO afin d’obtenir une solution d’hébergement.
* **Je n’ai pas coché l’une des quatre premières cases** : je ne peux pas faire de procédure DALO ou DAHO.

**Les étapes de la procédure DALO**

**Les étapes de la procédure DALO se sont mélangées. Remettez-les dans l’ordre en leur attribuant un numéro de 1 à 5.**

* Faire un recours amiable
* Faire un recours contentieux au tribunal
* Remplir le formulaire de demande DALO
* Demander un logement social
* Faire un recours gracieux